

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS359

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 39

Supprimer l'alinéa 18.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet alinéa 18 qui vise à ne prendre en considération - en cas de faute inexcusable ou intentionnelle de l'employeur - dans la demande de réparation du préjudice causé par les souffrances physiques et morales de la victime à l'employeur devant la juridiction de sécurité sociale uniquement ce qui se passe « avant compensation ».

Ceci est une régression qui n'a jamais été envisagée par l'accord, et ne traduit pas la volonté des partenaires sociaux.

Tel est l'objet du présent amendement travaillé avec la CFDT.